

RENCONTRE REGIONALE DES JEUNES PONGISTES

La Commission Sportive Régionale de Tennis de Table organise le 1 juin 2024 à Billy Montigny, une rencontre régionale des jeunes pongistes pour les jeunes licenciés des Hauts de France. Cette rencontre n'est pas concurrentielle des différentes compétitions traditionnelles, ni des autres compétitions mais lui est supplémentaire. Cette rencontre est homologuée UFOLEP (coefficient 0,5).

ARTICLE 1 – CONDITION DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette rencontre les joueurs à simple ou double affiliation ayant obligatoirement :

- une licence UFOLEP R2 valide le jour de la compétition.
- né en 2007 et après
- un classement inférieur à 701 points au 1^{er} janvier 2024

La vérification de la validité des licences ayant été effectuée lors de l'inscription par les responsables des journées jeunes des différents secteurs, il n'y aura pas de contrôle systématique mais les membres de la CSR pourront demander la présentation de celle-ci si besoin.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Il n'y a aucune participation financière de la part des joueurs et associations à cette rencontre régionale organisée par la CSR.

Les inscriptions doivent parvenir au responsable de l'organisation au plus tard **5** jours avant le début de l'épreuve.

Tout forfait non justifié donnera lieu à une amende de 10 €

Les inscriptions se font par mail uniquement à :

- Pour le Pas-de-Calais à Frédéric Mercier : fredmerciertt@free.fr
- Pour le 59 à Bertrand Vanhersel : bertrand.vanhersel@gmail.com
- Pour, la Somme, l'Aisne et l'Oise à Xavier Godin : xaviergodin62@gmail.com

Les inscriptions doivent comporter : le nom, prénom, la date de naissance et le classement en points de chaque joueur.

La rencontre régionale débutera dès 13 heures, des horaires détaillés en fonction des différentes séries seront communiqués aux participants avant les rencontres.

ARTICLE 4 – SERIE

- Série 1 : Poussins (e) / Benjamin (e) : Nés en : 2011 et après
- Série 2 : Minimes / Cadets (te) : Nés en 2007 à 2010

Le Juge Arbitre se réserve la possibilité de diviser les (Série 1 et 2) et (Série 3 et 4) par groupe de niveau au regard des inscriptions.

Juges Arbitres : Valérie Garret et Chloé Tanguy

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La rencontre se déroule sous forme d'un tournoi à classement intégral.

Le tirage au sort est effectué par le juge-arbitre.

En sortie de poules, les joueurs sont ensuite intégrés dans un tableau de classement intégral, il n'y a pas d'élimination.

Sauf en cas de demande spécifique du juge-arbitre, les matchs se jouent dans l'ordre prévu sur la feuille de rencontre en 2 manches gagnantes.

Un joueur ne peut quitter la compétition s'il n'a pas l'autorisation expresse du responsable. Tout joueur ne participant pas à un match de classement sera classé à la dernière place du tour.

ARTICLE 4 – RECOMPENSES

La rencontre des jeunes pongistes est dotée par la CSR, dans chaque série, d'une médaille d'or, d'une médaille d'argent et de 2 médailles de bronze.

ARTICLE 5 – REGLES DE BASES

Les règles de jeu en vigueur sont celles de la Fédération Française de Tennis de Table, dernière édition remise à jour chaque année.

Les joueurs seront obligatoirement en tenue sportive (short et maillot de couleur autre que le blanc) dans l'aire de jeu à l'appel du responsable.

Tout manquement au règlement sera mentionné au responsable du club.

